Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Secrétaire de séance : Sébastien DELAUNAY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.07.08. (7.1)

Date de convocation : 13 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2026

Objet : Tarifs communaux 2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VOTE** les tarifs communaux suivants pour 2027 :

Cimetières :

Concession aux cimetières

	2027
15 ans	130.00 €
30 ans	230.00 €

Concession au Columbarium

	2027
10 ans	410.00 €
15 ans	550.00 €
20 ans	680.00 €
30 ans	960.00 €

Concessions aux cavurnes

	2027
15 ans	120.00 €
30 ans	210.00 €

Mur du souvenir

	2027
10 ans	50.00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_08-DE

Photocopies :

Photocopies noir et blanc

	2027
Format A4	0.25 €
Format A3	0.50 €

Photocopies couleurs

	2027
Format A4	0.30 €
Format A3	0.60 €

Salle Yves Guégan

	Location 1 jour de semaine du lundi au jeudi		Location Week-end du vendredi début d'après-midi au dimanche. Etat des lieux à 8 heures le lundi	
	Kénanais	Extérieurs	Kénanais	Extérieurs
	2027	2027	2027	2027
Salle sans cuisine	235.00 €	350.00 €	300.00 €	480.00 €
loc. occasionnelle 1/2j	150.00 €	200.00 €		

Couverts + vaisselle	Kénanais	Extérieurs	Kénanais	Extérieurs
1 kit 50 couverts	50.00 €	80.00 €	50.00 €	80.00 €
2 kits 50 couverts	95.00 €	155.00 €	95.00 €	155.00 €
3 kits 50 couverts	135.00 €	225.00 €	135.00 €	225.00 €
4 kits 50 couverts	170.00 €	290.00 €	170.00 €	290.00 €

Estrade	2027
Jusqu'à 24 m²	100.00 €
Jusqu'à 48 m²	200.00 €

Caution :
500,00 €

-Intervention complémentaire (ménage, vaisselle…) : 30€/heure si nécessaire.
-Pendant les vacances scolaires les associations kénanaises disposent de la salle Yves GUEGAN que si elle n'est pas louée

Salle JB JACOB

	Tarifs kénanais	Tarifs extérieurs
Journée sans équipement vidéo	200.00 €	250.00 €
Journée avec équipement vidéo	240.00 €	300.00 €
Jour supplémentaire sans équipement vidéo	180.00 €	200.00 €
Jour supplémentaire avec équipement vidéo	200.00 €	250.00 €
1/2 journée sans équipement vidéo	100.00 €	125.00 €
1/2 journée avec équipement vidéo	120.00 €	150.00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_08-DE

- La caution sera de 1000 euros et ne sera rendue qu'après que les frais éventuels de remise en état aient été réglés.
- La salle sera prêtée gratuitement aux associations et individuels kenanais.e.s pour y organiser des expositions, débats, cinés/débats, ouverts au public.
- La salle ne devra pas accueillir plus de 100 personnes en mode conférence et 75 personnes en mode autour de table.
- La salle n'a pas vocation à accueillir des locations pour des repas. Lorsqu'une réunion envisage une restauration rapide sur place, elle devra d'abord envisager un accord avec la mairie. Les goûters seront autorisés.

Location autres salles pour réunion associative ou d'entreprise

Location 2 heures	Journée pour Kénanais	Journée pour Extérieurs »
60.00 €	120.00 €	200.00 €

-Les salles d'associations sont mises à disposition à titre gracieux pour les activités des associations kénanaises.
- Les salles sont prêtées aux associations pour des réunions à raison d'une fois par an.
- Salle bleue : gratuité pour les cafés après obsèques à Saint-Quay-Perros.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Sébastien DELAUNAY